

Modalités de règlement - Coordonnées bancaires

Le règlement du versement exclusivement libellé en euros est effectué :

- par chèque tiré sur le compte de l'Adhérent auprès d'un établissement financier de France métropolitaine et libellé à l'ordre de **SWISS LIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE**
- par prélèvement (joindre un RIB d'un établissement financier de France métropolitaine et signer le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (obligatoire pour les versements programmés) : compte à débiter

IBAN

Domiciliation (banque et agence)

Identifiant créancier SEPA de Swiss Life Assurance et Patrimoine : FR71ZZZ299723

La référence unique du mandat vous est communiquée avec les documents contractuels. En signant ce formulaire de mandat :

- vous autorisez Swiss Life à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte ;
- et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Swiss Life.

Les parties conviennent d'un commun accord que Swiss Life vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 5 jours avant la date du premier prélèvement effectué.

Points de contact pour votre mandat de prélèvement SEPA

- Information, modification ou révocation du mandat : 0 825 317 317 (0,15 €/min.)
- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 0 974 750 900

Signature de l'Adhérent

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Changement d'adresse

A dater du je recevrai toute correspondance à l'adresse suivante : *joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois*

Adresse N° et rue

Code postal Ville Pays

Tél. domicile Tél. portable Adresse e-mail

Modification de la clause bénéficiaire

BENEFICIAIRES EN CAS DE DECES DE L'ADHERENT (cochez la case correspondant à votre choix)

Le conjoint de l'Adhérent, ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître de l'Adhérent, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'Adhérent.

Selon désignation par acte sous seing privé ou par acte authentique déposé chez Maître (Indiquez le nom et l'adresse du notaire)
à défaut le conjoint de l'Adhérent, ni divorcé, ni séparé de corps, à défaut son partenaire avec lequel il est lié par un Pacte Civil de Solidarité, à défaut les enfants nés ou à naître de l'Adhérent, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut les héritiers de l'Adhérent.

Autre (en cas de désignation nominative, merci d'indiquer les coordonnées complètes de chaque bénéficiaire : nom, nom de jeune fille, prénom d'usage, prénoms d'état civil, date de naissance, lieu et département de naissance, adresse)
, à défaut les héritiers de l'Adhérent.

Garantie plancher

J'opte pour la garantie plancher en cas de décès, définie à l'article 3.9.2 des Dispositions Générales valant Notice d'information (pour souscrire la garantie "Plancher décès", l'Adhérent doit être âgé de plus de 18 ans et de moins de 75 ans à la date de souscription de la garantie (âge calculé par différence de millésimes).

Je résilie la garantie optionnelle plancher décès à compter du

Signatures

L'Adhérent reconnaît et déclare avoir bien reçu :

- l'Annexe I du contrat précisant la liste des Unités de Compte éligibles au contrat et leurs caractéristiques principales
- pour chacune des Unités de Compte sélectionnées**, un document comportant les caractéristiques principales, pouvant être le DIC (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) pour les OPCVM ;

et avoir bien pris connaissance de l'ensemble des informations contenues dans ces documents.

L'Adhérent certifie sur l'honneur que les sommes qui sont ou seront versées au titre de ce contrat n'ont pas d'origine illicite au sens du Titre VI du Livre V du Code Monétaire et Financier relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'Adhérent prend acte que SwissLife Assurance et Patrimoine pourra refuser ou suspendre des versements dont l'origine devra être éclaircie et lui demander à cet effet tout document justificatif.

Fait en 3 exemplaires à

le

Signature de l'Adhérent

Conformément à la loi informatique et libertés du 6.1.78, le responsable du traitement des informations recueillies est l'entité du Groupe Swiss Life mentionnée sur ce document. Les données sont utilisées pour la gestion et le suivi de vos dossiers par cette entité, et l'envoi de documents concernant les produits des sociétés du Groupe Swiss Life, destinataires, avec ses mandataires, ses partenaires et réassureurs, de l'information. Elles sont également traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Le défaut de réponse aux informations obligatoires peut avoir pour conséquence le non traitement de votre dossier. Les données facultatives sont signalées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, et du droit de vous opposer à leur traitement pour un motif légitime. Veuillez adresser vos demandes à la Direction Marketing de Swiss Life, 1 rue du Mal de Latre de Tassigny - 59671 Roubaix Cedex 01. En cas de demandes liées à des données médicales, veuillez libeller celles-ci à l'attention du Médecin conseil, 7, rue Belgrand - 92300 Levallois-Perret.